



Université Claude Bernard Lyon 1
Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction des Achats

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Accord-cadre de maintenance CVC

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26001S
Date limite de remise des plis	22/06/2026 à 12H00
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université Claude Bernard Lyon 1

Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction des Achats

Représentant : M. Bruno LINA Monsieur Le Président

Bâtiment Julie Victoire Daubié

43 boulevard du 11 novembre 1918

69622 Villeurbanne Cedex

Courriel : achats@univ-lyon1.fr

SIRET : 19691774400019

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Accord-cadre de maintenance CVC.**

L'accord-cadre régi par le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières a pour objet l'exécution des prestations suivantes :

L'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation sur les différents sites de l'université Claude Bernard Lyon 1.











L'accord-cadre est un marché de service. Il regroupe toutes les prestations nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des installations techniques et des ouvrages dans les conditions économiques, techniques et sociales les meilleures pour apporter une qualité de service visant à maintenir l'état et les performances proches de celles d'origine.

Les prestations consistent dans la maintenance préventive et la maintenance corrective des équipements suivants :

- Chauffage ;
- Ventilation ;
- Climatisation ;
- Équipements ventilés des laboratoires.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont définies dans le cahier des clauses techniques particulières.

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Accord-cadre de maintenance CVC
 Acheteur	Université Claude Bernard Lyon 1
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de services
 Structure	4 lots
 Lieu d'exécution	L'ensemble des sites de l'Université Claude Bernard Lyon 1
 Durée	6 ans maximum (période initiale de 2 ans ; jusqu'à 4 reconductions de 1 an)
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
 Pénalités de retard	Forfaitaires
 Variation des prix	Révisibles
 Nature des prix	Prix mixtes

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 4 lots :

Objet, délai
Lot n°1 : <i>Climatisation - détente directe</i> : (CPV 50730000-1 : Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération - 50711000-2 : Services de réparation et d'entretien d'installations électriques de bâtiment)
Lot n°2 : <i>Grande puissance</i> : (CPV 50531100-7 : Services de réparation et d'entretien de chaudières - 50720000-8 : Services de réparation et d'entretien de chauffage central - 50730000-1 : Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération)
Lot n°3 : <i>Equipement sensible</i> : (CPV 50730000-1 : Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération)
Lot n°4 : <i>Chaudières murales - logement de fonction</i> : (CPV 50531100-7 : Services de réparation et d'entretien de chaudières)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ **Dossier de consultation :**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

La visite des sites est fortement recommandée.

Dates de visite : Prendre contact avec les personnes référencées ci-dessous :

Site de la DOUA

Nom : Philippe DOS SANTOS
Téléphone : 07 84 23 49 20
Mail : luis.dos-santos@univ-lyon1.fr

Site Santé

Nom : Abdelaziz METNANI
Téléphone : 06 42 25 77 61
Mail : abdelaziz.metnani@univ-lyon1.fr

Autres sites

Site	contact
Site Domaine de Gerland-Lyon 7ème Site Observatoire de Lyon- SAINT-GENIS-LAVAL Site LYON Sud- OULLINS	Nom : Jean-Michel SOLBES Téléphone : 06 88 35 19 64 Mail : jean-michel.solbes@univ-lyon1.fr
Site de l'IUT- LA DOUA Site de l'IUT- BOURG-EN-BRESSE Site de l'IUT- GRATTE-CIEL	Nom : Xavier MARIMOUTOU Téléphone : 06 81 68 49 52 Mail : xavier.marimoutou@univ-lyon1.fr
INSPE site de LYON 4 ^{ème} INSPE site de SAINT-ETIENNE INSPE site de BOURG-EN-BRESSE	Nom : Ivan RISTOVSKI Téléphone : 06 86 15 22 08 Mail : ivan.ristovski@univ-lyon1.fr

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le marché sera conclu :

- Soit avec un prestataire unique ;
- Soit avec des prestataires groupés solidaires ;
- Soit avec des prestataires groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage, pour l'exécution du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (articles R.2142-19 à R.2142-27 du code de la commande publique).

Lors de la conclusion du marché, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander la modification de la forme du groupement au regard d'une différence notable dans la nature des prestations ou d'un important écart économique dans la taille des partenaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif															
Situation juridique																
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).															
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).															
Capacité économique et financière																
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.															
Capacité technique et professionnelle : minima exigés																
Certificats	Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures.															
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.															
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.															
Qualifications professionnelles	<p>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).</p> <p>Certificats de qualification indiqués ci-après (ou références équivalentes) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Libellé du lot</th> <th>Qualifications et effectifs minimums</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Climatisation – Détente directe</td> <td>QUALICLIMAFROID - 5263 ou équivalent – EFF2</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Grande puissance</td> <td>QUALICLIMAFROID – 5261, 5262, 5263, 5264, 5271, 5272, 5331, 5332, 5333, 5422 ou équivalent – EFF3</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Equipements sensibles</td> <td>5261, 5271, 5272, 5331 5332 ou équivalent – EFF2</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Chaudières murales – logement de fonction</td> <td>5261, 5421 ou équivalent – EFF1</td> </tr> </tbody> </table>	Lot	Libellé du lot	Qualifications et effectifs minimums	1	Climatisation – Détente directe	QUALICLIMAFROID - 5263 ou équivalent – EFF2	2	Grande puissance	QUALICLIMAFROID – 5261, 5262, 5263, 5264, 5271, 5272, 5331, 5332, 5333, 5422 ou équivalent – EFF3	3	Equipements sensibles	5261, 5271, 5272, 5331 5332 ou équivalent – EFF2	4	Chaudières murales – logement de fonction	5261, 5421 ou équivalent – EFF1
Lot	Libellé du lot	Qualifications et effectifs minimums														
1	Climatisation – Détente directe	QUALICLIMAFROID - 5263 ou équivalent – EFF2														
2	Grande puissance	QUALICLIMAFROID – 5261, 5262, 5263, 5264, 5271, 5272, 5331, 5332, 5333, 5422 ou équivalent – EFF3														
3	Equipements sensibles	5261, 5271, 5272, 5331 5332 ou équivalent – EFF2														
4	Chaudières murales – logement de fonction	5261, 5421 ou équivalent – EFF1														
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.															

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document
Acte d'engagement
Offre financière (Bordereau de prix unitaire et Décomposition du prix global et forfaitaire)
Cadre de réponse avec ses consignes

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à l'adresse suivante :

Université Claude Bernard Lyon 1
Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction des Achats
Bâtiment Julie Victoire Daubié
43 boulevard du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil d'acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimés en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les plis électroniques doivent distinguer les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

L'article R. 2151-6 du code de la commande publique prévoit que les offres doivent être transmises en une seule fois. Dans l'hypothèse où le candidat dépose plusieurs offres, seule sera ouverte la dernière offre reçue. Il appartient donc au candidat de s'assurer que toutes les pièces demandées au RC se trouvent dans la dernière offre déposée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .zip, .pdf, .doc et .xls.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non

substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ Critères de sélection des candidats :

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières ;
- Capacités professionnelles.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 :

Critère
1. Valeur technique (55 %)
- Organigramme de l'équipe dédiée à la réalisation du marché avec contact, fonction et CV (3 pts)
- Organisation sur sites des intervenants, planning de présence, moyens mis en œuvre pour respecter les délais d'intervention (7 pts)
- Organisation de l'astreinte (10 pts)
- Cohérence de la stratégie de maintenance : rapport charge de travail prévisionnelle annuelle/montant forfaitaire, cohérence du planning de présence sur sites par rapport à la charge de travail présentée, temps par gamme de maintenance (11 pts)
- Méthodologie : prise en charge du marché, suivi et gestion de la traçabilité, modes opératoires et procédures d'intervention, respect des règles d'hygiène et sécurité (13 pts)
- Présentation d'un devis type avec tous éléments susceptibles d'être rencontrés (3 pts)
- Présentation d'un bon d'intervention type selon CCTP (3 pts)
- Présentation d'une prise en charge type (5 pts)
2. Prix (30 %)
- DPGF 1 (15 pts)
- DPGF 2 (5 pts)
- DQE sur la base du BPU1 (7 pts)
- DQE sur la base du BPU 2 (3 pts)
3. Valeur environnementale (15 %)
- Organisation prévue pour la réduction de l'émission de carbone durant le chantier (5 pts)
- Réduction des nuisances de chantier (5 pts)
- Chantier vert : réduction des déchets, valorisation, réemploi, moyens de chantier (5 pts)

Lot 2 :

Critère
1. Valeur technique (55 %)
- Organigramme de l'équipe dédiée à la réalisation du marché avec contact, fonction et CV (3 pts)
- Organisation sur sites des intervenants, planning de présence, moyens mis en œuvre pour respecter les délais d'intervention (6 pts)
- Organisation de l'astreinte (10 pts)
- Cohérence de la stratégie de maintenance : rapport charge de travail prévisionnelle annuelle/montant forfaitaire, cohérence du planning de présence sur sites par rapport à la charge de travail présentée, temps par gamme de maintenance (10 pts)
- Méthodologie : prise en charge du marché, suivi et gestion de la traçabilité, modes opératoires et procédures d'intervention, respect des règles d'hygiène et sécurité (10 pts)
- Présentation d'un devis type avec tous éléments susceptibles d'être rencontrés (3 pts)
- Présentation d'un bon d'intervention type selon CCTP (3 pts)
- Présentation du type, de la marque et de la gamme de filtration choisie (5 pts)
- Présentation d'une prise en charge type (5 pts)
2. Prix (30 %)
- DPGF 1 (15 pts)

Critère
- DPGF 2 (5 pts)
- DQE sur la base du BPU 1 (7 pts)
- DQE sur la base du BPU 2 (3 pts)
3. Valeur environnementale (15 %)
- Organisation prévue pour la réduction de l'émission de carbone durant le chantier (5 pts)
- Réduction des nuisances de chantier (5 pts)
- Chantier vert : réduction des déchets, valorisation, réemploi, moyens de chantier (5 pts)

Lot 3 :

Critère
1. Valeur technique (55 %)
- Organigramme de l'équipe dédiée à la réalisation du marché avec contact, fonction et CV (3 pts)
- Organisation sur sites des intervenants, planning de présence, moyens mis en œuvre pour respecter les délais d'intervention (6 pts)
- Organisation de l'astreinte (10 pts)
- Cohérence de la stratégie de maintenance : rapport charge de travail prévisionnelle annuelle/montant forfaitaire, cohérence du planning de présence sur sites par rapport à la charge de travail présentée, temps par gamme de maintenance (10 pts)
- Méthodologie : prise en charge du marché, suivi et gestion de la traçabilité, modes opératoires et procédures d'intervention, respect des règles d'hygiène et sécurité (10 pts)
- Présentation d'un devis type avec tous éléments susceptibles d'être rencontrés (3 pts)
- Présentation d'un bon d'intervention type selon CCTP (3 pts)
- Présentation du type, de la marque et de la gamme de filtration choisie (5 pts)
- Présentation d'une prise en charge type (5 pts)
2. Prix (30 %)
- DPGF 1 (15 pts)
- DPGF 2 (5 pts)
- DQE sur la base du BPU 1 (7 pts)
- DQE sur la base du BPU 2 (3 pts)
3. Valeur environnementale (15 %)
- réduction de l'émission de carbone : organisation prévue pour la réduction de l'émission de carbone durant le chantier (5 pts)
- Réduction des nuisances de chantier (5 pts)
- Chantier vert : réduction des déchets, valorisation, réemploi, moyens de chantier (5 pts)

Lot 4 :

Critère
1. Valeur technique (55 %)
3- Organigramme de l'équipe dédiée à la réalisation du marché avec contact, fonction et CV (3 pts)
- Organisation sur sites des intervenants, planning de présence, moyens mis en œuvre pour respecter les délais d'intervention (7 pts)
- Organisation de l'astreinte (10 pts)
- Cohérence de la stratégie de maintenance : rapport charge de travail prévisionnelle annuelle/montant forfaitaire, cohérence du planning de présence sur sites par rapport à la charge de travail présentée, temps par gamme de maintenance (11 pts)
- Méthodologie : prise en charge du marché, suivi et gestion de la traçabilité, modes opératoires et procédures d'intervention, respect des règles d'hygiène et sécurité (13 pts)
- Présentation d'un devis type avec tous éléments susceptibles d'être rencontrés (3 pts)
- Présentation d'un bon d'intervention type selon CCTP (3 pts)
- Présentation d'une prise en charge type (5 pts)
2. Prix (30 %)
- DPGF 1 (15 pts)
- DPGF 2 (5 pts)
- DQE sur la base du BPU 1 (7 pts)
- DQE sur la base du BPU 2 (3 pts)
3. Valeur environnementale (15 %)
- réduction de l'émission de carbone : organisation prévue pour la réduction de l'émission de carbone durant le chantier (5 pts)
- Réduction des nuisances de chantier (5 pts)
- Chantier vert : réduction des déchets, valorisation, réemploi, moyens de chantier (5 pts)

Barème de notation

- 0 Information non communiquée ou non pertinente
- 1 Document/ information partiel(le) et insuffisante dans son contenu
- 2 Document/ information généraliste
- 3 Document/ information conforme aux cahiers des charges mais incomplet
- 4 Document/ information détaillé(e), conforme au cahier des charges
- 5 Document/ information exhaustif(ve), offre avec plus-value

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Assurance de responsabilité civile	
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Le Relevé d'Identité Bancaire	
Liste nominative des travailleurs étrangers	Pour les marchés d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 €, liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche ainsi que le type et le n° de l'autorisation de travail
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil d'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours :**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex
Téléphone : 04 87 63 50 00
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Télécopie : 04 87 63 52 50
Site internet : lyon.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : le Délégué à la Protection des Données, Monsieur Éric HIBST (donnees.personnelles@univ-lyon1.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)